



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 04 JUILLET 2018

Date de convocation :
29/06/2018

L'an deux mille dix-huit et le quatre juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Xavier BERAGUAS (à Naïma METLAINE), Patrice RIU (à Claude AYMERICH), Géraldine MIR (à Raphaël LOPEZ), Cédric SANCHEZ (à Françoise CRISTOFOL), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Sylvia OLIVE (à William BURGHOFFER) pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE.

Mr Philippe PIQUÉ a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/39 : GESTION DU CAMPING MUNICIPAL EL COLOMER : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire du camping municipal** El Colomer. Jusqu'en 2015, il était géré par des salariés et, au vu du coût de fonctionnement et de la faible attractivité du camping, sa gestion était difficilement excédentaire, avec des emplois aidés (CAE).

Il avait alors été décidé de mettre en place un nouveau fonctionnement avec une délégation de service public dite simplifiée qui permettrait :

- de maintenir le choix de qualité et de tarifs avec un cahier des charges précis ;
- d'augmenter la période d'ouverture du camping, selon ce cahier des charges ;
- de poursuivre la gestion communale des emplacements ;
- de diminuer les coûts de fonctionnement pour la structure.

La DSP arrive à son terme des trois ans, elle a été très bénéfique avec une gestion efficace (augmentation du chiffre d'affaires, développement du réseau et promotion sur Internet, animations dans le camping, achat de nouveaux hébergements, type tente...).

Le Maire propose donc de poursuivre dans cette voie et il fait la lecture du cahier des charges de la nouvelle consultation.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **De lancer** une délégation de service public, en application des articles L. 1411 et suivant du CGCT ainsi que de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 qui pose les règles applicables aux contrats de concession, et son décret d'application n° 2016-86 du 1^e février 2016, pour la gestion du camping municipal** El Colomer d'Ille sur Têt ;
- **De valider** le cahier des charges proposé pour l'appel à la concurrence ;
- **De lancer** l'avis de délégation dans la rubrique « annonces légales » du Travailleur Catalan et sur e-marchespublics.com.
- **De donner** tous pouvoirs au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 04 juillet 2018

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER